AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -1-9-72 415852

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel

25 francs
n° I43 - Août I972
I° supplément

TORDEUSE ORIENTALE

La protection des pêches tardives, des pavies, des poires et des pommes doit continuer d'être assurée. En particulier les poires et les pommes arrivant à maturité fin septembre début octobre, qui seront particulièrement recherchées par l'insecte, doivent dès maintenant faire l'objet d'une protection.

MOUCHE DES FRUITS

Cet insecte est à peu près absent des cultures de la région; dans les situations douteuses, seulement, il convient de prévenir les dégâts éventuels en utilisant pour la lutte contre la Tordeuse orientale un insecticide efficace contre la Mouche, tel que le Fentrothion.

L.L.TROUILLON

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P.BERVILLÉ

Tirage du 29 août I972 - 2700 exemplaires - Précédent tirage le I8/8/I972

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Montpellier le 29/8/I972

- EUDEMIS -

Au titre de la Section Régionale d'Avertissements viticoles de Montpellier, il est signalé le 29 août, que le troisième vol de papillons d'eudémis s'est manifesté tardivement du I9 au 25 août dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude, la Costière du Gard, l'Hérault.

Parmi les oeufs qui ont été pondus, beaucoup sont desséchés, plats, brillants sans danger; les autres oeufs normaux, paraissaient à la date du 28 août, plus épais, un peu plus foncés, et d'un diamètre approchant le millimètre: chacun pourra observer leur éclosion qui donnera les premières chenilles piquant la peau des grains et amenant leur dessication ou leur pourriture. Pour ces régions les produits déjà appliqués risquent donc d'être sans utilité ou lessivés par les orages.

Le moment est venu d'effectuer, dès le 3I août, un traitement avec une spécialité à base d'ester phosphorique (parathion, etc...) agissant par contact, ingestion et surtout, pour ce qui est des interventions tardives, par inhalation.

Les vignobles abrités, à végétation touffue sont particulièrement à surveiller, et peuvent nécessiter le renouvellement de l'opération une dizaine de jours après, si le délai de 2 semaines qui doit suivre l'application avant la récolte peut être respecté.

Il y a intérêt à ajouter un acaricide spécifique (dicofol, etc...) ; l'emploi des arsénicaux est interdit après la véraison. La date d'application du traitement dans le vignoble de LIMOUX (Aude) fera l'objet d'un avis ultérieur.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles

G. BERNON

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

P34